



Achat d'un véhicule, vice caché

Par **eltsar33**, le **08/02/2013** à **00:29**

Bonjour,

LE 19 septembre 2012, j'ai acheté une voiture chez un revendeur qui a pour activité principale la carrosserie, le modèle FORD FUSION+ 68 ch 1.4 T.D.C.I. année 2004 110000km, Cette voiture avait un bon aspect extérieur. Le vendeur me signale que cette voiture avait eu un petit accrochage au pare choc, celui ci avait d'ailleurs été changé.

Il me certifie que ce véhicule n'a pas été gravement accidenté.

Une relation de confiance s'installe, j'achète le véhicule (chèque de banque) le vendeur m'offre 3 mois de garantie.

15 jours après l'achat, la batterie ne fonctionnait plus, je me dis cela peut arriver, et donc je rachète une batterie.

Puis 1 mois après l'achat, alors que je me rendais à mon travail, l'embrayage casse. Dans la précipitation j'arrive à déposer très difficilement mon véhicule au garage proche de chez moi. Après analyse, c'est 800 euros de devis réparation, le kit embrayage complet et défectueux .

Je contacte donc le vendeur qui me dit ok, je vais essayer de vous passer cette incident dans la garantie, et je prendrai également en charge une partie de la réparation.

1 semaine après, je rappelle car pas de nouvelle, je commence a être agacé. Il me dit que ce n'est pas possible et que de toute façon l'embrayage est une pièce d'usure. je lui demande donc une solution car la voiture est immobilisée, il refuse et me dit emmener là à mon garage et je verrai avec un mécano avec lequel j'ai l'habitude de travailler ce que l'on peut vous proposer. Son garage se trouve à 30 km de l'endroit où se trouve mon véhicule, je commence à perdre patience.

Le garagiste où j'ai déposé mon véhicule , me signale entre temps que ce véhicule est accidenté et que la plupart des pièces sont mal montées et la carrosserie mal vissée.

Je décide donc de ne plus faire confiance au vendeur et je lui dis que je vais entamer une procédure.

Entre temps le vendeur propose à mon garagiste de lui apporter une partie des pièces achetées en casse .Mon garagiste refuse, cette proposition et m'appelle : il me dit que ça va encore être du travaille de margoulin, qu'il faut changer tout le kit d'embrayage et pas seulement le disque, et qu'il ne montera pas de pièce de casse car il ne pourra pas me

garantir la réparation. Ce garage est un garage réputé pour son sérieux, et je suis client chez eux depuis des années.

J'appelle le vendeur qui me signale qu'il va m'envoyer une proposition en lettre avec A/R. C'est à moi de choisir...

Sur la lettre :

je vous propose de récupérer le véhicule de diagnostiqué la panne et d'envisager avec vous une solution. La peur de me faire arnaquer une seconde fois, j'appelle mon assurance mais pas de chance je n'ai pas de protection juridique sur ce contrat.

je laisse tomber et assume la réparation.

Le mois dernier c'est une autre réparation que j'ai du assumer, ... une fuite de liquide de refroidissement, la boîte à eau de cassée et 225 euros de réparation.

Aujourd'hui 5 mois plus tard , le ventilateur du radiateur est cassé et j'ai une bruit sourd dans l'habitacle quand je roule (on m'a signalé par téléphone que ça pouvait être du au ventilateur dont les fixations sont cassées un roulement ou trou dans l'échappement).

Bref j'en ai marre, dégouté.

Que puis faire ? sachant que j'ai à faire à un vendeur qui n'est pas à sa première procédure et que mon assurance ne m'épaulera pas dans cette démarche.

merci